

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Jérémy Joël Gérard

Nom MICHAUD

Né le 2 avril 1985 à _____ heures _____

à Le Blanc (Indre)

de⁽¹⁾ Eric Augustin Arthur
MICHAUD

et de⁽¹⁾ Béatrice Claudine
VIGNÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° _____

le⁽²⁾ _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾

Mariage célébré à OLUCHES (Indre)

le 24 juillet 2010 à 16 heures 00

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

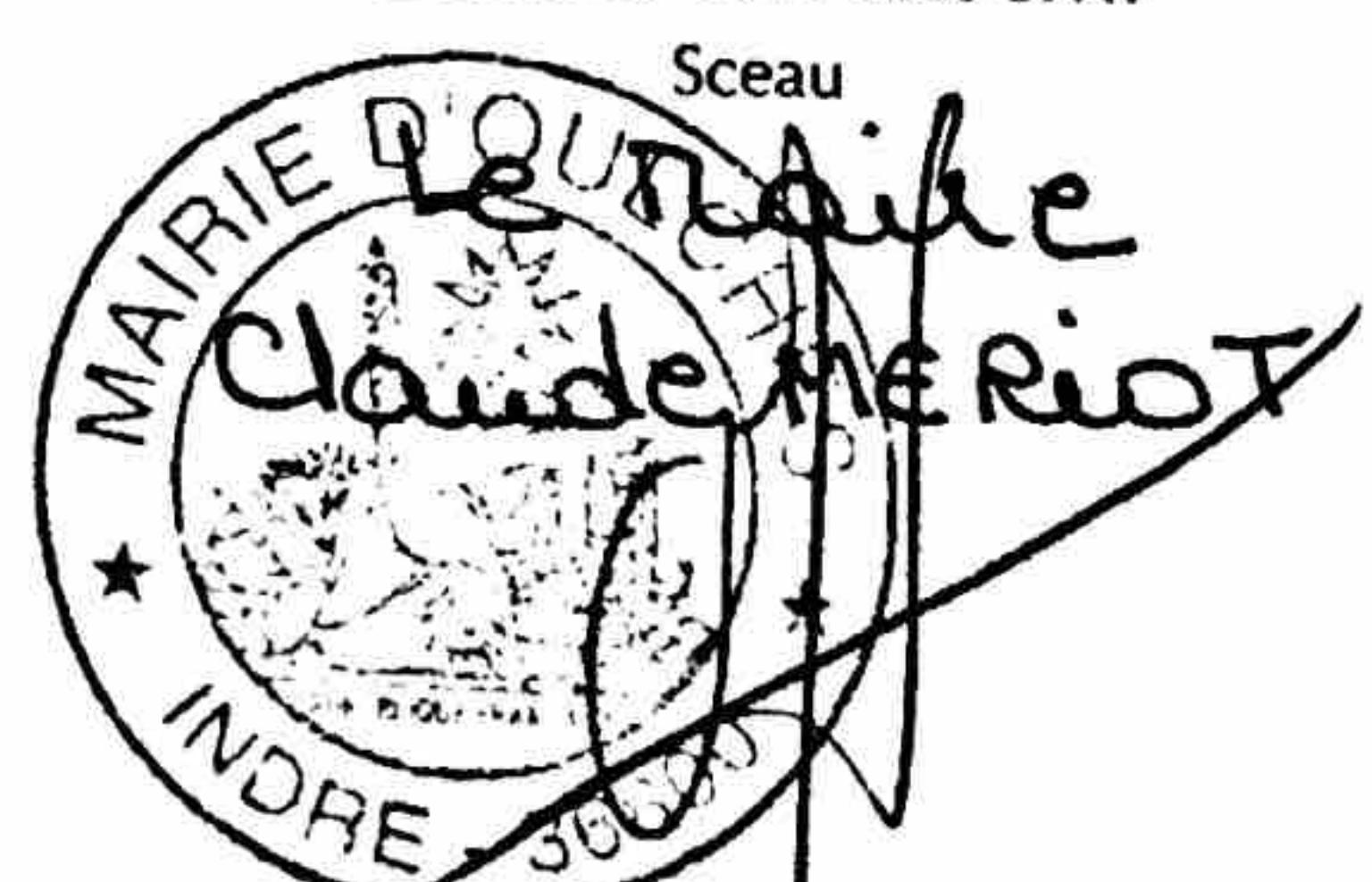
Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 01/2010

le 24 juillet 2010

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 451
 Le 12 mai 2017 à 14 heures 22
 est né(e)⁽¹⁾ Capucine MICHAUD

du sexe Féminin à Châtcamousc (Indre)

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le 15 mai 2017

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
 à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾ L'officier de l'état civil
 Sceau

TROISIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____
 Le _____ à _____ heures _____

est né(e)⁽¹⁾ _____

du sexe _____ à _____

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
 à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾ L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.